

En bref

Number 320, April 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1020903ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1020903ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association Recma

ISSN

1626-1682 (print)

2261-2599 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

(2011). En bref. *Revue internationale de l'économie sociale*, (320), 19–22.

<https://doi.org/10.7202/1020903ar>

EN BREF*

● L'économie sociale

Développer l'ESS dans les territoires

L'Union de syndicats et groupements d'employeurs représentatifs dans l'économie sociale (Usgeres) et le Conseil national des chambres régionales de l'économie sociale (CNCres) ont signé le 17 mars un protocole de coopération afin de promouvoir les modes d'entreprendre de l'économie sociale et d'articuler leurs positions sur le développement de la fonction employeur dans les territoires. Il s'inscrit dans la continuité du premier accord signé en 2007, qui a notamment contribué à l'essor du Mois de l'ESS, aux travaux de l'observatoire national du CNCres et à l'élaboration d'une proposition commune sur les plus-values de l'économie sociale dans le cadre du rapport du député Francis Vercamer (lire « Temps forts », *Recma*, n° 317). Le nouveau protocole fixe les orientations pour la période 2011-2013 : contribution de l'Usgeres au déploiement du rôle des Cress dans le développement économique des territoires sur les outils de la fonction employeur, et plus particulièrement sur la formation des dirigeants de l'économie sociale ; valorisation de l'action et du rôle des syndicats employeurs dans le cadre du Mois de l'économie sociale et solidaire ; participation de l'Usgeres au comité de pilotage de l'Observatoire national de l'ESS ; développement de protocoles de coopération entre les Cress et l'Usgeres visant à structurer la fonction employeur dans les territoires. En savoir plus : www.usgeres.fr.

« ESS : construire une base de compréhension commune », guide de l'OIT

Sous l'égide de l'Organisation internationale du travail (OIT), une Académie interrégionale sur l'économie sociale et solidaire a été organisée

à Turin fin octobre 2010. De ces travaux il ressort un guide, *Economie sociale et solidaire : construire une base de compréhension commune*, rédigé autour de thèmes pertinents liés aux diverses conceptions de l'ESS : explorer le lien entre l'ESS et les quatre piliers de l'Agenda du travail décent de l'OIT ainsi que d'autres cadres de développement ; les cadres légaux et politiques pour la promotion et le développement de l'ESS ; la gestion des organisations et entreprises de l'ESS ; le partenariat et la mise en réseau des organisations et entreprises de l'ESS.

En savoir plus : www.recma.org/node/1199.

L'Insee chiffre et cartographie l'emploi salarié dans l'ESS

Le numéro 1342 d'*Insee Première*, paru en mars 2011, est consacré, sous la direction de Laurent Bisault, à l'emploi salarié dans le « tiers secteur » (en 2008). La source statistique de ce travail est toujours la base de données Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) utilisée par l'Observatoire national de l'ESS, qui avait fait en son temps réagir les représentants de la coopération française (lire « En bref », *Recma*, nos 311 et 312). L'Insee ne tranche bien évidemment pas la question du périmètre de l'ESS, mais publie un utile encadré sur les filiales des entreprises de l'ESS (coopératives bancaires, agricoles, coopératives de commerce, mutuelles d'assurance...), qui emploient 300 000 salariés, soit 13 % de l'effectif salarié de l'ESS *stricto sensu*. On notera notamment que les fondations, par ailleurs beaucoup plus concentrées sur le territoire que le reste des structures considérées, car quasi exclusivement présentes en région parisienne, sont de loin les organisations qui emploient en moyenne le plus

* Retrouvez les actualités, informez-nous ou contribuez directement sur <http://recma.org>.

grand nombre de salariés par établissement (en moyenne 57 salariés au sein de chacune des 1 110 fondations, contre 14 salariés en moyenne au sein des 22 800 coopératives et 19 pour les 6 290 mutuelles santé et assurances confondues). En savoir plus : www.recma.org/node/1257.

Moins de 2 % de marchés publics avec clauses sociales

Clause d'insertion depuis 2001, développement durable obligatoire pour les acheteurs publics 2006... et pourtant, les marchés publics comprenant de telles clauses ne représentent que 1,9 % des 72 823 marchés de plus de 90 000 euros passés en 2009, pour un montant global de 80 milliards d'euros. Les collectivités territoriales font mieux que l'Etat (2,7 % contre 0,5 %). Dans l'arbitrage, le critère du prix reste certes prépondérant par rapport à la valeur technique de ces marchés (60 % contre 40 %), mais les élus chargés de ces questions font manifestement preuve de peu de volonté politique. La mise en place de dispositifs territoriaux de gestion des clauses est de ce point de vue essentielle. Il en existerait 250 aujourd'hui, les modalités de financement de cette fonction restant à inventer.

En savoir plus : www.patrickloquet.fr/node/85.

Création de l'Alliance pour entreprendre autrement

Entrepreneurs d'avenir, Ashoka, le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) et le Labo de l'économie sociale et solidaire s'associent en fondant l'Alliance pour entreprendre autrement. Cette alliance vise à créer une dynamique de coopération entre les quatre réseaux afin de fédérer des initiatives qui restent relativement isolées, de développer une identité commune et de se donner ainsi plus de visibilité, notamment par le biais de leurs événements respectifs. Pour Arnaud Mourot, directeur général d'Ashoka France, l'un des enjeux est de « *créer des passerelles avec le monde des affaires* ». Tarik Ghezali, délégué général du Mouves, complète : « *Nous souhaitons que toutes les cultures du changement s'associent pour*

porter les thèmes de l'entreprise responsable au cœur de l'agenda public. »

En savoir plus : www.recma.org/node/1265.

La coopération

La coopérative Sodiaal perd le contrôle de Yoplait

General Mills, franchisé de Yoplait aux Etats-Unis, a racheté 51 % du numéro deux mondial du yaourt pour 800 millions d'euros, la coopérative Sodiaal devenant minoritaire (*lire Recma, n° 310*). « *Nous nous sommes engagés à maintenir le siège social, les sites de production et le centre de recherche en France*, a expliqué le 4 avril au *Figaro* Kendall Powell, PDG de General Mills. *La France est le premier marché dans le monde pour les produits laitiers frais. Yoplait est une marque française et nous capitalisons sur cette image aux Etats-Unis. "Yoplait, the yoghurt of France", c'est tout simple, mais grâce à ce slogan nous avons fait décoller ce segment aux Etats-Unis.* » Le Fonds stratégique d'investissement réfléchit à entrer dans le capital de Yoplait, dans le cadre d'une augmentation de son capital, aux côtés de Sodiaal.

Les magasins de Coop Atlantique rejoignent Système U

Le groupe Coop Atlantique, membre de la Fédération nationale des coopératives de consommateurs (FNCC), quitte Carrefour pour Système U. Coop Atlantique exploite aujourd'hui sept hypermarchés Carrefour, trente et un supermarchés Carrefour Market, sept Carrefour Contact et un Carrefour City. Par ailleurs, il gère 200 supérettes sous les enseignes de proximité Ecofruits et Coop. L'ensemble a généré 687 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2010. Tous les magasins, à l'exception de ceux dits de proximité, basculeront sous les enseignes U en 2012. « *Le partage des valeurs et d'une ambition communes ainsi que les synergies possibles permettront à ce rapprochement majeur pour nos coopératives de poursuivre leur*

développement au service de leurs sociétaires et adhérents, de leurs salariés et de leurs clients », indiquent Loïc Pelletier, président du directoire de Coop Atlantique, et Serge Papin, patron de Système U. Avec ses 15,2 milliards d'euros de vente en 2010, Système U se range à la quatrième place derrière Leclerc, Carrefour et Auchan. En savoir plus : *La Tribune*, 5 avril 2011.

Lancement des « Parcours dirigeants et gérants de Scop »

La Confédération générale des Scop (CGScop) a refondu son offre de formation à l'intention des dirigeants de structure. La prochaine promotion débutera en octobre 2011. Deux possibilités seront offertes, entre vingt-trois et trente jours répartis sur un an : un « Parcours cadres dirigeants PME Scop », organisé en partenariat avec l'université Paris-Dauphine ; et un « Parcours gérants de TPE coopératives », organisé avec l'Ecole d'entrepreneuriat en économie sociale (EEES). Le premier est plus particulièrement destiné aux dirigeants et futurs dirigeants de PME Scop de niveau bac + 3 avec expérience en management, mais avec possibilité de validation des acquis professionnels préalable à défaut de diplôme universitaire. Cette formation est validée par le diplôme « Business management » de Paris-Dauphine. Le second parcours s'adresse en priorité aux gérants de TPE coopératives, Scop et Scic, mais aussi aux cadres de grandes Scop. La formation fait l'objet d'une attestation de formation délivrée par l'EEES et la CGScop. Dans les deux cas, l'admission se fait sur dossier et entretien.

En savoir plus : www.les-scop.coop.

Les associations

Associations :

16 ou 30 millions d'adhérents ?

Selon la statistique nationale (*Insee Première*, n° 1327, décembre 2010), le nombre d'adhérents à des associations serait passé de plus de

30 millions en 2002 à 16 millions en 2008. Un effondrement de 40 % qui serait dû à un changement de méthode dans les enquêtes de l'Insee. Le questionnaire administré est en effet moins précis que les années précédentes, dans la mesure où il mesurerait davantage le « sentiment d'appartenance » à une association que l'adhésion effective comme c'était le cas dans les enquêtes antérieures. Le mensuel *Associations mode d'emploi*, le premier et manifestement le seul à avoir relevé la curiosité en janvier 2011, conclut : « *On peut comprendre qu'il peut être intéressant de savoir lesquels, parmi les adhérents des associations, se sentent vraiment adhérents d'une association, et pas seulement consommateurs d'une activité. Mais est-ce à l'Insee de décider qu'il s'agit là des seuls "vrais" adhérents et que ce sont les seuls à comptabiliser ?* »

En savoir plus : www.recma.org/node/1198.

Le Comité de la charte élargit son périmètre d'intervention

Le Comité de la charte a tenu son assemblée générale le 16 décembre 2010. A cette occasion, une réorganisation complète de son fonctionnement a été initiée pour faire face au développement de son activité. Le comité confirme sa volonté d'ouverture aux organisations de création récente ainsi qu'à celles dont le financement émane exclusivement du mécénat d'entreprise. En savoir plus : www.recma.org/node/1197.

Les mutuelles

Résultats et actualité des mutuelles du Gema

En assurance dommages, les mutuelles continuent leur progression commerciale, à un rythme soutenu en 2010. Le nombre de sociétaires est passé de 20,3 à 20,7 millions, soit un gain de 400 000 sociétaires. Le chiffre d'affaires s'élève à 12 milliards d'euros. Ce résultat montre la capacité de résistance des mutuelles d'assurance, et notamment des grandes mutuelles, face à la

montée en puissance des bancassureurs. En assurance vie, les mutuelles du Gema ont réalisé un bel exercice 2010. Elles ont gagné plus de 140 000 clients, passant de 4,1 à 4,2 millions. L'épargne confiée par les assurés s'élève à 10,4 milliards d'euros.

En savoir plus : www.gema.fr.

Dépendance : positions et propositions des mutuelles

Deux mois après son élection à la tête de la Mutualité française, Etienne Caniard prend position sur le dossier de la dépendance, qui selon lui ne doit pas se cantonner à un débat purement financier. Rappelant le savoir-faire des mutuelles en matière de prévention de la dépendance, il considère qu'une « *seule approche assurantielle serait réductrice* ». En prévision de la future élection présidentielle, la FNMF prépare son argumentaire et organise auprès de ses sociétaires un débat intitulé « Dépendance : choisissons la solidarité ! ».

Pour solvabiliser la demande sociale en matière de dépendance, 8 à 10 milliards seront nécessaires. Le Sénat avance entre autres idées la souscription d'un produit d'épargne individuelle. Le Groupement des entreprises mutuelles d'assurance (Gema) fait remarquer que cette solution, techniquement réaliste sur la base du plan d'épargne retraite populaire (Perp) par exemple, « *ne profitera ni aux bas salaires ni aux personnes à la retraite* ». Le Gema propose « *de construire un partenariat entre l'Etat (et les départements) et les organismes d'assurance santé complémentaire pour inciter ces derniers à*

proposer à leurs clients ou sociétaires un contrat leur garantissant le versement d'une rente en cas de dépendance totale ou partielle ».

En savoir plus : www.mutualite.fr ; *Actualité Gema*, mars 2011.

Le statut de mutuelle européenne en bonne voie ?

Le 10 mars 2011, le Parlement européen a adopté, à une large majorité de 386 voix, une déclaration écrite en faveur de l'instauration de statuts européens pour les mutuelles, les associations et les fondations. Cette déclaration écrite avait été initiée en novembre 2010 par cinq parlementaires, puis soutenue par les quatre familles mutualistes françaises. Son adoption est un signal fort du Parlement européen. Elle contraint la Commission européenne à réinscrire à son agenda le projet de création de statuts européens pour les mutuelles, les associations et les fondations. D'ores et déjà les fédérations mutualistes ont été informées de la volonté de la Commission européenne de lancer, au deuxième trimestre 2011, une étude sur « *la situation actuelle et les perspectives des mutuelles d'assurance en Europe* ». L'objectif de cette étude est de mieux comprendre la situation actuelle du secteur mutualiste, de mesurer l'importance et le rôle des mutuelles dans chaque Etat membre et de proposer des recommandations pour éventuellement agir au niveau européen. Reste à savoir si le lancement d'une étude est le signe d'une volonté politique forte ou le début d'un nouvel enlisement du dossier...

En savoir plus : *Actualité Gema*, avril 2011. ●